

Le titre de *tchang-che* qui, au temps des *Han*, avait été très commun et était celui de l'adjoint de presque tous les ministres et hauts dignitaires civils et militaires de la Cour, des généraux et autres chefs militaires et enfin des préfets *t'ai-cheou* des commanderies proches de la frontière, se rencontre moins fréquemment dans le *Tsin chou* où, en-dehors de la maison des princes, il avait disparu de l'administration civile, en particulier des départements et des commanderies, et n'avait survécu que dans l'administration militaire: c'était l'adjoint des chefs militaires, Gouverneurs-Généraux "chargés des affaires militaires de plusieurs départements" *tou-tou* . . . *tchou-tcheou kiun-che* 都督 . . . 諸州軍事 (création des *Wei*) ou Protecteurs-Généraux, *tou-hou*, de certaines provinces frontières. Mais le *Tsin chou*, dans son chapitre sur les fonctionnaires, traite surtout de l'administration des *Tsin* Orientaux au IV^e siècle; et le titre de Secrétaire-Général, *tchang-che*, remplaçait celui d'adjoint, *tch'eng* 丞, dans les commanderies frontières.¹ Les Gouverneurs-Généraux avaient sous leurs ordres deux subordonnés, le Secrétaire-Général, *tchang-che* 長史, et le lieutenant, *sseu-ma* 司馬, le premier chargé de la direction des bureaux du chef-lieu ainsi que des affaires civiles, et le second chargé des affaires militaires, distinction d'attributions qui datait des *Han*.² Le titre de Secrétaire-Général pour les Pays d'Occident remontait aux *Han*: à cette époque il avait d'abord dépendu du Protecteur-Général des Pays d'Occident, *Si-yu tou-hou* 西域都護, établi à Kuchā, et avait eu sa résidence à Turfān. Le seul fait de cette résidence éloignée montre que tout en étant subordonné du Protecteur-Général, il était plutôt une sorte de délégué chargé d'une région déterminée qu'un directeur des bureaux. Cette situation particulière dut devenir encore plus nette à partir du II^e siècle car, l'activité en Asie Centrale diminuant, on ne nomma plus de Protecteur-Général; les Pays d'Occident furent rattachés au département de *Leang* 涼, le plus occidental des départements chinois de ce temps, dont le chef-lieu était alors à *Ki-tch'eng* 冀城, sous-préfecture et chef-lieu de la commanderie de *T'ien-chouei*, dans la partie est de la province actuelle de *Kan-sou*, et c'est du gouverneur, *ts'eu-che* 刺史, de ce département que dépendit désormais le Secrétaire-Général pour les Pays d'Occident; mais à cette distance, il devait être pratiquement un agent indépendant et devait avoir hérité de toutes les fonctions de son ancien supérieur.

Aucun *Si-yu tchang-che* n'est mentionné pendant tout le III^e siècle, ni dans le *Heou Han chou*, ni dans le *San-kouo tche*, ni dans le *Tsin chou*; le premier qui reparaît est dans le second quart du IV^e siècle et il dépend alors non des *Tsin*, qui avaient perdu toute la Chine du Nord et s'étaient réfugiés à l'actuel *Nankin*, mais de celle des *Ts'ien Leang* 前涼 qui gouvernaient le *Kan-sou*. Mais les documents retrouvés à *Leou-lan* montrent clairement qu'en dépit du silence de l'histoire officielle, les premiers empereurs de la dynastie *Tsin* donnèrent ce titre à un fonctionnaire établi aux portes mêmes de la Chine sur la rive nord du lac *P'ou-tch'ang* 蒲昌海 (l'ancien fond du lac desséché au nord-est du Lop-nōr actuel). Il dépendait d'un Gouverneur-Général, *tou-tou*:³ ce ne peut être que le Gouverneur-Général chargé des affaires militaires du département de *Leang* et autres départements; on en trouve un pour *Leang* et *Yong*, *tou-tou Leang-Yong eul-tcheou kiun-che* 都督涼雍二州軍事, mentionné dans le *Tsin chou* en 270.⁴

Le poste chinois où il résidait (LA) s'appelait *Leou-lan* 樓蘭: c'est le nom qui lui est donné dans un grand nombre de documents sur bois et sur papier de la fin du III^e siècle.⁵ C'était un petit fort en forme de quadrilatère, ayant environ 320^m de l'est à l'ouest sur 380^m du nord au sud, aux bâtis en terre battue à la manière des constructions du Limes.⁶ A l'intérieur, il reste des ruines de quelques bâtiments: l'ensemble le plus considérable (LA. II-III) paraît avoir été le local des bureaux de

1) *Song chou*, k. 40, 20b.

2) *Tsin chou*, k. 24, 3b.

3) Ci-dessous, n° 213.

4) *Tsin chou*, k. 3, 5a.

5) Ci-dessous, n°s 207, 227; CHAVANNES, *Documents*, 754, 907, 922; CONRADY, *Handschriften*, Bois, n° 107.

6) STEIN, *Serindia*, I, 386-388.